



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 11223

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'utilité et la fonction du Conseil national des professions du spectacle. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme, et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer, afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

Le Conseil national des professions du spectacle peut être consulté par le Gouvernement sur toute question relative à ces professions. Il permet au ministère de la culture et de la communication de prendre la mesure la plus complète des questions sociales et économiques auxquelles est confronté ce secteur d'activité. Il s'agit d'une instance d'échange au fonctionnement souple, qui se rapproche dans son esprit et son organisation d'une instance de dialogue social. Il est la seule instance réunissant l'ensemble des partenaires concernés traitant à la fois des questions de spectacle enregistré et de spectacle vivant. Son coût de fonctionnement est nul. Présidé par le ministre chargé de la culture et composé de représentants impliqués dans les questions du spectacle vivant et enregistré (Parlement, ministères, collectivités territoriales, employeurs, salariés, organismes sociaux...), le Conseil national des professions du spectacle fait actuellement l'objet d'un nouveau projet de décret afin d'explicitier le rattachement de la commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré et de la commission emploi du Conseil national des professions du spectacle qui deviennent deux sous commissions du Conseil, d'intégrer les missions dévolues antérieurement au conseil supérieur des musiques actuelles en matière d'emploi et de formation et de clarifier le champ de compétence de l'ensemble du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11223

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6588

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4983